Image not found or type unknown

mon assurance est-elle tenue de me rembourser ?

Par **hainuko**, le **10/05/2010** à **22:17**

Bonsoir,
En janvier 2007, je quitte mon appartement "A" pour déménager à "B"; avant de pouvoir louer "B" je me rends à mon assurance et demande de changer le contrat. Je présente l'attestation au bailleur et habite à "B" jusqu'en janvier 2010 puis déménage à "C"...
Après avoir eu mon attestation d'assurance, j'en oublie de résilier le précédent contrat.
Je me rends enfin à mon assurance avec mon état des lieux de sortie de "B";
Et là, on me dit que je n'ai jamais été assurée pour "B" et que mon contrat concerne "A"...que j'ai quitté il y a 3 ans...
L'erreur : l'agent avait juste changé l'adresse courrier mais pas celui du contrat...
donc j'ai assuré un logement que je n'occupais plus depuis 3 ans et n'ai jamais été assurée pour celui que j'occupais...
mon assurance est-elle tenue de me rembourser une partie voire l'intégralité de mes cotisations ?
Merci de vos réponses.
Cordialement.
SN

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés